

# Bulletin municipal

19<sup>e</sup> ÉDITION  
HIVER  
2012–2013



Ville de  
Rivière-Rouge

## Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

**POUR LE PLAISIR  
DES SPORTS  
D'HIVER...**

*Ski de fond, raquette, quad,  
motoneige, et patinage*  
EN PAGE 1 ET 2 DU  
PROGRAMME-AGENDA

**HORAIRE  
DU TEMPS DES  
FÊTES**

*Ouvert ou fermé*  
VOIR CALENDRIER COMPLET  
DES SERVICES MUNICIPAUX  
EN PAGE 8

**POLITIQUE  
DES FAMILLES  
ET DES AÎNÉS**

*Un projet rassembleur pour  
la Ville de Rivière-Rouge*  
PAGE 3

*La municipalité de  
Rivière-Rouge entre  
cette année dans  
la grande famille  
des municipalités  
3 fleurons.*  
PAGE 3



Quelle année remplie de grands changements et de belles réalisations! Déjà décembre, il me semble que c'était hier que je vous souhaitais tous mes vœux pour le temps des Fêtes et me voilà de nouveau à vous raconter bien humblement toutes nos réalisations de l'année et ceux à venir pour 2013.

### Construction d'une nouvelle école secondaire

Lors d'une rencontre avec les commissaires de la Rouge, les échanges furent constructifs et ont laissé présager que nous pourrions être en mesure de déposer un projet en ce sens. Suite à cette rencontre, ce dossier a été porté à l'attention de la Commission scolaire Pierre-Neuve (CSPN) lors d'une assemblée publique mensuelle des Commissaires le 6 novembre dernier. Une ouverture de la part de la Commission scolaire à recevoir également un canevas nous mènera, nous l'espérons, à des développements dans ce dossier.

### Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge

Nous tenons à remercier le comité organisateur, sous la présidence de M. Pierre St-Onge, pour le Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge qui fut couronné de succès. Merci à Mme Jacqueline Gareau pour son inestimable présence et félicitation aux vainqueurs. Avec une participation et un engouement extraordinaire pour cette première, l'événement a été rassembleur et mobilisateur pour tous ces jeunes et moins jeunes, familles, parents et grands-parents qui étaient au rendez-vous. Le Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge connaîtra sa deuxième édition en octobre 2013. *À vos marques, prêts, entraînez-vous!*

### Ouverture d'un bureau du MDDEFP

S'appuyant sur le fait que la Ville travaille et milite avec acharnement en matière d'enjeux environnementaux, étant la première ville à avoir adopté un

Plan Vert, que notre territoire comporte plusieurs bassins versants incluant lacs et rivières, des parcs régionaux et provinciaux, que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge dispense des services d'enfouissement des déchets pour trente-cinq (35) municipalités des Laurentides (RIDR), que l'aéroport international de La Macaza/Mont-Tremblant se situe dans l'agglomération de Rivière-Rouge et finalement de l'importance de la décentralisation des services en région, nous réitérons notre demande auprès du nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) qui nous l'espérons saura reconsidérer sérieusement l'ouverture d'un bureau de services à Rivière-Rouge.

### Prolongement des trottoirs

La Ville s'est adressée au ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) » pour le prolongement des trottoirs côté nord et côté sud du centre-ville. La réponse du Ministère à notre demande fut à l'effet que notre dossier sera reçu et analysé dès réception de notre plan d'action préliminaire de la politique familiale et de la démarche de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés (MADA).

### Affichage

Le Service des travaux publics, le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que le Service des loisirs et de la culture travaillent actuellement afin de mettre en place pour 2013, un affichage directionnel pour identifier et repérer facilement les équipements et infrastructures publiques.

Suite aux demandes répétées de la Ville et des gens du milieu, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a modifié la signalisation et installé de nouveaux panneaux directionnels sur le trajet du contournement, et ce, pour faciliter l'entrée au centre-ville. Des corrections significatives ont

... suite à la page 2

# Conseil municipal

suite de la page 1

également été apportées aux carrefours giratoires permettant de diriger les utilisateurs vers le centre-ville de façon plus sécuritaire. Du côté du Ministère, beaucoup a été fait... mais tout n'est pas terminé!

## Carrefour giratoire

Je vous invite à visionner l'animation interactive sur notre site Internet au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca) si vous désirez vous familiariser avec le fonctionnement d'un carrefour giratoire; c'est une question de sécurité pour tous!

## Projets domiciliaires

Un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve est disponible à la Ville de Rivière-Rouge. Ce programme s'applique aux constructions principales et accessoires, aux propriétaires physiques et principalement aux zones situées à l'intérieur de deux périmètres urbains situés dans les secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique de même qu'aux zones COM-04 et RU-07. Je vous invite à contacter notre Service d'urbanisme et d'environnement au 819 275.3202 pour connaître les conditions d'admissibilité et les modalités pour les versements de la subvention.

## En conclusion

Je ne le dirai jamais assez de faire preuve de prudence sur les routes! Sachez profiter des heures passées auprès des vôtres, de ces précieux moments en famille et prenez le temps de vous accorder de doux plaisirs. Un hiver à la hauteur de vos attentes et des Fêtes empreintes d'amour et de paix. Le personnel de la Ville de Rivière-Rouge, les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons...



**MAIRESSE  
DÉBORAH BÉLANGER**



**CONSEILLER SIÈGE # 1  
YVES SIGOUIN**



**CONSEILLER SIÈGE # 2  
NORMAND GRAVEL**



**CONSEILLER SIÈGE # 3  
DENIS LACASSE**



**CONSEILLER SIÈGE # 4  
DIANE GARGANTINI**



**CONSEILLER SIÈGE # 5  
NORMAND GIROUARD**



**CONSEILLER SIÈGE # 6  
ANDRÉ TREMBLAY**



## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

### CONSEIL DE LA VILLE

Lundi le 14 janvier 2013 à 19 h 30

Lundi le 4 février 2013, immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

Lundi le 4 mars 2013 à 19 h 30

Mardi le 2 avril 2013 à 19 h 30

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Lundi le 4 février 2013 à 19 h 30

Lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.



## Politique familiale

**La Politique familiale** de Rivière-Rouge, présentement en cours d'élaboration, vise à améliorer le milieu de vie des familles et des aînés. Plusieurs partenaires y sont mobilisés, dont le comité spécialement créé à cet effet, la population, les élus et le personnel de la Ville. Les besoins et points de vue exprimés dans le questionnaire qui a été distribué ont été pris en considération et serviront de fondement à la politique. La prochaine étape est celle de la validation. Des consultations auront lieu en janvier 2013, afin de faire valider une série de mesures qui seront proposées à la population. Suite à l'adoption de la Politique familiale, au printemps 2013, des actions concertées seront mises de l'avant, tant pour le court que le long terme. Tous ensemble, nous œuvrons pour le bien-être des familles et des aînés !

## Vente pour non-paiement des taxes

*Le processus de vente pour non-paiement de taxes s'amorce.*

*Vous avez des taxes impayées, voyez-y.*

*Si aucune entente n'est prise pour régler vos arriérés, votre propriété fera partie de la liste envoyée à la MRC pour être vendue.*

*Vous désirez prendre entente, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au 819 275.2929 poste 237.*



## Programme de subvention

Le programme vise à favoriser la construction résidentielle neuve et à densifier habitation et population dans des secteurs ciblés, pour entre autres, rentabiliser les infrastructures tout en accordant une subvention pour compenser l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction d'une résidence principale.

Ce programme veut notamment créer un environnement propice à l'établissement de nouvelles familles et favoriser la diversification de l'offre résidentielle sur le territoire de la Ville.

La subvention sera basée sur l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction de la résidence principale et sera calculée sur un maximum de trois ans :

1<sup>re</sup> année = 100 % de cette augmentation, et ce, au prorata du nombre de mois que la résidence est habitable ou habitée suite à l'inspection par le Service d'urbanisme et d'environnement

2<sup>e</sup> année = 100 %

3<sup>e</sup> année = 50 %

Cette subvention sera remise annuellement suite au paiement complet des taxes.

POUR INFORMATION :

Mme Nicole Bouffard, *trésorière*

819 275.2929 poste 237

M. Jean-Louis Boileau, *directeur du Service d'urbanisme et d'environnement*

819 275.2929 poste 424

## 3 fleurons pour la Ville de Rivière-Rouge

La Ville de Rivière-Rouge entre, cette année, dans la grande famille des municipalités 3 fleurons et cela, grâce aux efforts concertés du milieu et au dynamisme des élus, dirigeants et employés municipaux. Depuis plusieurs années, les leaders de Rivière-Rouge démontrent une fierté et une détermination notable.

### Le Comité de classification a été séduit par plusieurs secteurs de notre Ville.

L'entrée du secteur urbain en provenance de la route 117. Une très belle réalisation !

Les aménagements aux abords des édifices municipaux se sont légèrement bonifiés et ailleurs, la santé des végétaux est excellente. Le parterre en façade du centre sportif et culturel est un très bel exemple d'espace vert devant des édifices publics.



La mise en valeur de la piste cyclable ! Cette dernière est la porte d'entrée des cyclotouristes et est très invitante.

Des aménagements paysagers sont présents sur la majorité des façades de résidences. De ce fait, Rivière-Rouge se situe légèrement au-dessus de la moyenne des municipalités au Québec dans ce secteur.

En terminant, les membres du conseil de la Ville désirent féliciter la population et les commerçants pour leur implication ainsi que le personnel du Service des travaux publics et tout particulièrement Mmes Chantal Perreault et Karine Allard, horticultrices de la Ville, pour leur travail tout au long de la saison estivale.





**Le Service d'urbanisme et d'environnement** est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements applicables.

Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

Édifice Félix-Gabriel-Marchand,  
259, rue L'Annonciation Sud

HEURES D'OUVERTURE :  
8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Téléphone : **819 275.3202**

Courriel : [urbanisme@riviere-rouge.ca](mailto:urbanisme@riviere-rouge.ca)

## Enseignes et PIIA

### urbanisme

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, votre toiture ou modifier et installer une nouvelle enseigne ?

Dans certaines parties du territoire, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est applicable.

Tout PIIA est une évaluation avant la demande de permis ou de certificat. **Les recommandations du CCUE et la décision du conseil sont nécessaires avant l'émission du permis ou du certificat.**

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CCUE)

Le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement se rencontre tous les premiers mercredis de chaque mois. Pour toute demande de dérogation mineure ou de PIIA, veuillez déposer l'ensemble des documents requis deux (2) semaines avant la rencontre afin que nous puissions en faire l'analyse et préparer le tout pour les membres présents.

## environnement



plan vert  
Ville de Rivière-Rouge

## Plan Vert

Les citoyens peuvent tester leur « éco-responsabilité » en répondant au test « **Suis-je un éco-citoyen ?** »

Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel.

VOIR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Le Plan Vert doit continuellement être amélioré : les actions réalisées doivent être remplacées par des actions à réaliser, actions permettant d'aller plus loin. Écrivez-nous à [planvert@riviere-rouge.ca](mailto:planvert@riviere-rouge.ca) pour tout commentaire et suggestion.

[www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca)

## Abris temporaires

Les abris temporaires (abris de type Tempo (auto, vtt, moto, entrée, etc..)) sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai de chaque année inclusivement. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.

## PERMIS DE BRÛLAGE

À la première neige, les permis de brûlage ne seront plus nécessaires.

Les mesures de sécurité sont toujours de mise ! Le règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.



## ABATTAGE D'ARBRES (CENTRE-VILLE, NOYAU VILLAGEOIS ET SUR TOUT LE TERRITOIRE)

Que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois, sur le bord de l'eau ou en forêt, nous vous informons que tout abattage d'arbres nécessite une demande de certificat.

Des normes sont applicables et dans certains cas, les demandes sont refusées.



## TRAVAUX NÉCESSITANT UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

- ❖ Construction neuve
- ❖ Agrandissement
- ❖ Construction d'un bâtiment accessoire
- ❖ Installation septique
- ❖ Installation d'un captage d'eau
- ❖ Rénovation, réparation d'une construction
- ❖ Déplacement d'une construction
- ❖ Démolition
- ❖ Remblai, déblai
- ❖ Installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne
- ❖ Installation d'un kiosque de fruits et légumes ou un chapiteau
- ❖ Marina
- ❖ Quai
- ❖ Piscine et spa
- ❖ Mur de soutènement
- ❖ Abattage d'arbres
- ❖ Tous travaux et ouvrages sur la rive ou sur le littoral
- ❖ Changement d'usage
- ❖ Carrière, sablière, gravière
- ❖ Chenil
- ❖ Vente de produits extérieure

Tous nos règlements et formulaires sont disponibles sur notre site Internet  
[www.riviere-rouge.ca/servicesmunicipaux/urbanismeetenvironnement](http://www.riviere-rouge.ca/servicesmunicipaux/urbanismeetenvironnement)

## Installations septiques

N'oubliez pas de **faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique**, tel qu'exigé par le Règlement numéro 117 relatif au *contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques* sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et ce, au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville situé au 259, rue L'Annonciation Sud et au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine, Rivière-Rouge. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires.

## LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE SE JOINT AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE

La Ville de Rivière-Rouge, Hydro-Québec et ses partenaires sont heureux de confirmer la signature d'une entente de partenariat pour le déploiement d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques.

« Nous sommes très fiers d'offrir ce service, une première dans les Hautes-Laurentides, d'autant plus que le tout s'inscrit dans les orientations de la Ville et de son Plan Vert » a mentionné la mairesse de Rivière-Rouge, Deborah Bélanger.

La borne électrique sera installée, au plus tard au printemps 2013, dans le stationnement de la Caisse Desjardins de la Rouge, situé au centre-ville de Rivière-Rouge.



## RÉDUIRE SES DÉCHETS !

IL EST IMPORTANT QUE CHACUN FASSE SA PART !



**Comment ? Recyclez :** papier, carton, plastique, verre et métal dans les bacs verts en vue de la collecte à domicile.

Réutilisez les matières.

Compostez vos restants de table et résidus verts.

Rapportez vos matériaux de construction au dépôt de matériaux secs de Rivière-Rouge Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR) (matelas, sommiers, appareils électroniques et informatiques).

Rapportez vos résidus de déchets dangereux (restes de peinture, huiles, etc.) au garage municipal (1500, chemin du Rapide ou 871, rue Brisebois). Vous renseignez au **819 275.2929** poste 821 ou **819 275.2474** pour connaître les heures d'ouverture.

Déposez vos piles domestiques (jetables ou rechargeables de moins de 10 X 20 cm), vos vieux cellulaires et cartouches d'encre dans l'un des bureaux municipaux de la Ville.

## UN GESTE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS !

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Renseignez-vous auprès du Service d'urbanisme et d'environnement ou via notre site Internet !



# Service de sécurité incendie et de sécurité civile

**Prudence**

À l'approche de cette période de fêtes et de réjouissances, nous vous incitons à la plus grande **PRUDENCE** :

- 🔥 ne laissez jamais une chandelle allumée sans surveillance ;
- 🔥 ne jamais laisser les décorations intérieures allumées lorsque vous quittez la maison ou allez au lit ;
- 🔥 ne remplissez jamais le réservoir à fondue lorsqu'il est chaud ;
- 🔥 n'installez que des branchements électriques sécuritaires (attention aux surcharges).

.....  
Votre avertisseur de fumée est-il fonctionnel ?

.....  
Votre foyer ou votre poêle à bois est-il bien installé ?

.....  
Votre cheminée est-elle ramonée ?

.....  
Éloignez toutes matières combustibles des appareils de chauffage.

.....  
Tous les membres de votre famille connaissent-ils bien votre plan d'évacuation en cas d'incendie ?  
Toutes vos sorties de secours sont-elles entièrement libres ?

.....  
Vos pompiers ont à cœur votre sécurité et votre bien-être et doivent compter sur la collaboration de chacun de vous pour rendre votre lieu de résidence **SÉCURITAIRE**.

.....  
Soyez aussi très vigilant lors de vos déplacements en véhicule que ce soit en automobile, véhicule tout terrain ou en motoneige.

.....  
Constituez-vous une **TROUSSE DE SÉCURITÉ** d'automobile, mettez le tout dans un sac et laissez-le dans votre véhicule. On ne sait jamais, cette précaution supplémentaire pourrait sauver une vie.

.....  
Pour toute information sur la conduite hivernale, consultez le site du ministère des Transports au **www.mtq.gouv.qc.ca**



TENTÉ DE TEXTER AU VOLANT ?  
TÉLÉCHARGEZ MODE CONDUITE



**Votre message peut bien attendre ...**

**CAPITAINE DANNY RAIL**

Si vous êtes pris en faute... L'article 439.1 du Code de la sécurité routière entraîne une amende de 80 \$ et l'inscription de 3 points d'inaptitude au dossier du conducteur.

Un seul texto et tant de risques... *Saviez-vous que la composition d'un message texte peut augmenter jusqu'à 23 fois le risque de provoquer une collision ?* :-)

À chaque message, vous mettez en danger la vie et la sécurité de personnes dans votre voiture et sur la route.

Lire ou écrire un message texte au volant vous fera quitter la route des yeux pendant 5 secondes, en moyenne.

Pour votre sécurité et celle des autres évitez d'utiliser votre cellulaire au volant, concentrez-vous sur la route. ☹

Le temps du trajet, profitez de votre véhicule et du paysage.

**Bonne route** 😊

Capitaine DANNY RAIL • Directeur de poste MRC d'Antoine-Labelle  
**819 623.2211**

## Quelques règles de sécurité

**Motoneige** • En sentier, la vitesse maximale permise est de 70 km/h.

À moins de 100 mètres de toute résidence, la vitesse maximale permise est de 30 km/h.

Il est strictement interdit de modifier le système d'échappement d'une motoneige destinée à la circulation en sentier (réf. Loi sur le VHR, Chap. II, art.6). Le niveau sonore est limité à 73 décibels. La modification peut être passible d'une contravention et du remisage du véhicule aux frais du propriétaire.

Les droits de passage sont précaires.

Merci de demeurer dans les sentiers en tout temps.

Un certificat d'aptitude est requis pour les jeunes de 16 et 17 ans.

**Quad** • En sentier la vitesse maximale est de 50 km/h, cependant sur un sentier visé par l'article 15, aux endroits où une signalisation conforme aux normes réglementaires l'indique, elle peut être de 70 km/h ou inférieure à 50 km/h.

Un quadiste qui circule doit s'immobiliser lorsque l'agent de surveillance de sentier le demande.

La plaque d'immatriculation doit être solidement fixée à l'arrière du véhicule, libre de tout objet pouvant empêcher sa lecture.

Il est strictement interdit de modifier un système d'échappement, il doit être d'origine.

À moins de 30 mètres de toute résidence, la vitesse permise est 30 km/h, et ce, dans un sentier aménagé en vertu de l'article 15 de la loi.

**BONNE SAISON ET SOYEZ PRUDENT.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ LE SITE INTERNET [www.fmq.qc.ca](http://www.fmq.qc.ca)



# SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

## OPÉRATION DÉNEIGEMENT VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE



AFIN QUE LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT PUISSE DONNER UN SERVICE DE QUALITÉ, LES CITOYENS SONT INVITÉS À :

- ❄ Ne pas empiéter dans l'emprise de la rue ;
- ❄ Ne pas pousser la neige d'un terrain privé vers la voie publique ;
- ❄ Ne pas enneiger les bornes-fontaines ;
- ❄ Rendre votre boîte aux lettres visible ;
- ❄ Ne pas laisser vos bacs à ordures dans l'emprise de la rue

*Nous vous remercions de votre collaboration.*



## AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR SUD

La Ville de Rivière-Rouge procèdera à l'installation d'une nouvelle conduite de 300mm (12 pouces), pour le bouclage du réseau de la rue L'Annonciation Sud soit de l'intersection du chemin du Rapide jusqu'à la station de pompage sur le chemin de la Rivière Sud.

Cette conduite aura une longueur de 810 mètres linéaires et passera sous la rivière en passant sous le terrain de soccer et en se dirigeant vers l'arrière du garage municipal situé sur le chemin du Rapide. Ceci a pour but d'améliorer la pression et le débit d'eau sur le réseau.

De plus, cette nouvelle conduite sécurisera l'alimentation de l'eau pour l'ensemble des usagés, car actuellement la seule conduite est sous le pont de la rue du Pont.

Ces travaux devraient débuter en début décembre si le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est déposé à nos bureaux, sinon les travaux seront reportés au printemps 2013.

## Soupape de retenue (Clapet)

Rappel aux propriétaires d'installer une ou des soupapes conformément aux règlements municipaux en vigueur.

Le propriétaire est aussi responsable de l'entretien des équipements.

On vous rappelle, que la ville n'est pas responsable des dommages causés au bâtiment et/ou à son contenu par la suite d'inondation, de refoulement d'égout ou d'odeurs.

**Pour plus d'informations on s'adresse au Service des travaux publics.**

## STATIONNEMENT DANS LA RUE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous rappelons que le stationnement dans les rues de la Ville est interdit entre le 15 novembre et le 31 mars de minuit à 6 h am. Le stationnement public situé à l'arrière de la Caisse Desjardins demeure accessible en tout temps.

## COLLECTE SPÉCIALE DE SAPINS DE NOËL

SECTEUR MARCHAND

lundi le 14 janvier 2013

SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

mardi le 15 janvier 2013

SECTEUR L'ANNONCIATION

mercredi le 16 janvier 2013



**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE,  
LA COLLECTE DES ORDURES SE FAIT AUX  
DEUX SEMAINES LES :

- ▶ **LUNDI** : Secteur Marchand
- ▶ **MARDI** : Secteur Sainte-Véronique
- ▶ **MERCREDI** : Secteur L'Annonciation

**Collecte des ordures**  
POUR LE JOUR DE L'AN  
31 décembre : Secteur Marchand  
1<sup>er</sup> janvier : **Aucune collecte**  
2 janvier : Secteur L'Annonciation  
Secteur Sainte-Véronique

### +++ IMPORTANT +++

- La collecte débute dès 7h00 le matin. Les bacs verts et noirs peuvent être mis au chemin au plus tôt à 19h00 la veille de la collecte et doivent être enlevés au plus tard à la même heure le jour même de la collecte ;
- Les bacs doivent être bien dégagés et accessibles au moment de la collecte.

### DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

MICHEL ROBIDOUX  
819.275.2929 (poste 222)  
michel.robidoux@riviere-rouge.ca

### CHEF D'ÉQUIPE ▶ SECTEUR L'ANNONCIATION

ANDRÉ BRISEBOIS  
819.278.3566  
Urgence 819.278.5200

### CHEF D'ÉQUIPE ▶ SECTEUR MARCHAND

NORMAND LEVAC  
819.275.3206  
Urgence 819.278.5211

### CHEF D'ÉQUIPE ▶ SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

JEAN-MARC VALIQUETTE  
819.275.2474  
Urgence 819.278.5435

### ADJOINTE ADMINISTRATIVE

DANIELLE THERRIEN  
819.275.2929 (poste 221)

TÉLÉCOPIEUR : 819.275.3676

voirie@riviere-rouge.ca



# Calendrier des services municipaux

## Temps des fêtes

# Capitales

## Organismes Associations



**Hôtel de ville:** MAIRIE • DIRECTION GÉNÉRALE • GREFFE  
• TRÉSORERIE • SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

❄ Fermé du **24 décembre 2012** au **2 janvier 2013** inclusivement



**Bureau municipal du secteur Sainte-Véronique**

❄ Fermé du **24 décembre 2012** au **6 janvier 2013**



**Travaux publics**

DISPONIBLE EN TOUT TEMPS POUR OPÉRATION DÉNEIGEMENT ET URGENGE

❄ Fermé du **24 décembre 2012** au **26 décembre 2012** et du **29 décembre 2012** au **2 janvier 2013** inclusivement



**Sécurité incendie**  
**911**



**CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

❄ Fermé les **24, 25 et 26 décembre 2012** et fermé le **31 décembre 2012** et les **1<sup>er</sup> et 2 janvier 2013**

PLAGE HORAIRE DISPONIBLE POUR PATINAGE LIBRE: VOIR HORAIRE AU CSCVR (GRATUIT)

### PATINOIRES EXTÉRIEURES

PATINOIRE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE / PATINOIRE DU CSCVR

❄ Ouvertes tous les jours de 9 h 00 à 23 h 00 selon la température

### BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-ROUGE  
DU SECTEUR L'ANNONCIATION/MARCHAND

❄ Fermée du **23 décembre** au **26 décembre 2012** inclusivement et du **30 décembre 2012** au **2 janvier 2013** inclusivement

❄ **Ouverte: jeudi 27 et vendredi 28 décembre 2012** de 13 h 00 à 17 h 00 et **samedi 29 décembre** de 9 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-ROUGE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

❄ Fermée du **22 décembre 2012** au **8 janvier 2013** inclusivement

### BUREAU TOURISTIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE, SITUÉ À LA GARE

❄ Fermé les **24, 25 et 31 décembre 2012** et le **1<sup>er</sup> janvier 2013** inclusivement

❄ Ouvert le **26 décembre 2012** et le **2 janvier 2013** de 12 h 00 à 16 h 00

❄ Ouvert du **jeudi 27** au **dimanche 30 décembre 2012** et du **jeudi 3** au **dimanche 6 janvier 2013** de 10 h 00 à 16 h 00

Action bénévole de la Rouge	819-275-1241
Aide Abus Aînés	1-888-489-ABUS
Arc-en-Soi (L')	819-275-2060
As-en-Danse (École)	819-275-2809
Association pour les personnes handicapées (A.P.H.A.L.)	819-440-2297
Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides	819-275-3828
Carrefour Jeunesse Desjardins	819-275-3930
Centre L'Impact	819-275-7880
Cercle de Fermières	819-275-0313
Centre Le Flores	819-275-7455
Chevaliers de Colomb (les)	819-275-2417
Chorale Harmonie	819-275-5537
Club de L'Âge d'Or Entr' Aînés FADOQ	819-275-1745
Club de L'Âge d'Or L'Harmonie FADOQ	819-275-5458
Club de bridge Janon	819-278-9419
Club de curling de la Vallée de la Rouge	819-275-0090
Club de hockey mineur	819-275-1427
Club de motoneige Franc-Nord	819-275-5545
Club de patinage artistique	819-278-0257
Club de patinage de vitesse	819-278-3746
Club Quad Iroquois	819-686-1414
Club de Ski de fond 6 cantons	819-275-2577
Comité d'action local (CAL)	819-275-3000
CPE les P'tits Bourgeois	819-275-3000
CLSC/CSSS	819-275-2118
Défi-Autonomie	819-275-5903
L'Élan	1 866-431-2624
Fabrique Notre-Dame-de-la-Rouge	819-275-2175 819-275-3175
Le Faubourg, centre d'intervention (prévention du suicide)	1-800-661-0101
Les filles d'Isabelle	819-275-7339
Info-santé	819-275-2411
Mèreveille (La)	819-275-7653
Mouvement Personne D'Abord	819-275-5999
Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides	819-623-1523
Signée Femmes	819-275-5455
Société d'histoire de Rivière-Rouge	819-275-5943
Société d'histoire du Canton Turgeon	819-275-3171
Société de développement commercial (SDC)	819-275-1622
S.O.S. Violence conjugale	1-800-363-9010
Transports collectifs MRC d'Antoine-Labelle	1-888-440-4747
Transports en commun intermunicipal des Laurentides	1-877-604-3377
Université du 3 <sup>e</sup> âge	819-275-5047

## Nous joindre • [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca)

### SERVICES MUNICIPAUX

Pour nous écrire, une seule adresse  
25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge (Québec) JOT 1T0  
Téléphone: **819 275.2929** | Télécopieur: 819 275.3676

### HÔTEL DE VILLE

25, rue L'Annonciation Sud  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

### BUREAU MUNICIPAL (SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE)

2169, boulevard Fernand-Lafontaine  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

### SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

259, rue L'Annonciation Sud  
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

